



Augmentation du loyer pour un colocataire devenu seul locataire

Par **Guitoune**, le **01/11/2011 à 18:41**

Bonjour,

Voilà ma question porte sur l'augmentation du loyer. Je suis locataire seul d'un appartement à partir du 6 décembre 2011, où j'étais colocataire jusqu'au 5 décembre. Le propriétaire souhaite que le loyer soit revalorisé passant de 400€ à 430€. Mais bien que l'autre colocataire soit parti comme je reste et que je suis étudiant infirmier pour encore 1an et demi je vis mal cette augmentation. Par ailleurs, si le propriétaire à le droit d'augmenter le loyer, dans quelles proportion peut-il le faire? MERCI

Par **Claralea**, le **01/11/2011 à 18:50**

Bonsoir, vous pouvez calculer le montant de la revision de loyer sur ce site muni de votre bail <http://www.pap.fr/argent/calculettes/revision-de-loyer>

Il faudrait aussi savoir depuis combien de temps vous etes dans l'appartement et si elle avait deja fait la revision. La revision est retrocative sur 5 ans, donc si elle ne la pas fait, elle peut le faire maintenant sur les 5 dernieres annees